



## Commune de Cartigny

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

#### PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	F. Bosshard Dériaz, présidente, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Excusée :	J. Cocquio
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	C. Fournier

---

La Présidente ouvre la séance en excusant l'absence annoncée de Mme J. Cocquio.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2012

➤ Le procès-verbal du 16 avril 2012 est accepté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des membres présents (11 oui) moins 1 abstention.

#### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Septième Tournoi de football des élus – dimanche 10 juin 2012.

La Conseillère municipale et les Conseillers municipaux suivants sont inscrits : Mme Dubouloz, MM. Schornoz, Hess, Loeffel, et George.

M. Pontinelli est pour sa part inscrit sous réserve, (en fonction de son retour de vacances), tout comme MM Walthert et Bolle de Paoli. L'équipe est donc suffisante pour valider l'inscription.

Mme Moget et M. Duriaux (éventuellement) seront présents au repas.

#### 3. Communications du maire et des adjointes

Communications de Mme Walthert :

- La Commission des bâtiments s'est réunie pour étudier le projet de construction sur le terrain Baertschiger à La Petite Grave ; elle a émis un préavis favorable sur cet objet.
- Des contacts ont été établis avec l'Eglise nationale protestante concernant l'avenir du Centre de rencontres. Un groupe de travail ad hoc s'est réuni, à deux reprises, pour envisager différents scénarii. Une réflexion est en cours pour rendre cet endroit plus convivial. Un

certain nombre d'idées ont d'ores et déjà été émises. Les membres du Conseil seront tenus informés autour de la fin septembre des différentes propositions formulées.

Communications de Mme Zach :

- Parcelle Bocion : M. Bocion s'est rendu au DCTI en indiquant vouloir déposer une demande d'autorisation de construire avec son architecte et demander une visite in situ avec un inspecteur du département. Mme Zach a demandé à être informée rapidement. Un feu énorme a dernièrement été allumé sur la parcelle, sans personne sur place. Les pompiers sont intervenus pour éteindre le feu.
- PLQ de Cartigny – parcelle à construire en face de la poste : Mme Zach devait recevoir des informations à la fin mars. Sans nouvelle à ce jour, elle a écrit au DCTI pour demander un rendez-vous sur place avec l'architecte. Les membres du Conseil seront tenus informés des suites de ce dossier.

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- CapEmploi : La commune d'Avully a rejoint le dispositif, ce qui est une bonne nouvelle pour les jeunes avullyotes, - dont certains sont particulièrement dans le besoin et en situation de rupture dans la Champagne, - et contribue également à étendre le parc de formateurs.
- Couffin : l'affaire est conclue. Une partie des mamans de jour de Bernex rejoint le dispositif, ce qui se traduira en conséquence par un choix plus important offert aux familles.
- Une réunion de bilan a eu lieu au sein de la FASE concernant le dispositif TSHM. Le nouveau découpage géographique défini en début d'année scolaire semble très satisfaisant ; il permet aux travailleurs sociaux hors murs de produire un travail encore meilleur, avec une plus grande disponibilité offerte aux communes de la Champagne et à Bernex. Les locaux sont très appréciés. L'objectif vise à réunir tous les jeunes de la Champagne pour qu'ils apprennent à se connaître et développent des projets communs. Un souci d'alcool a été signalé chez les jeunes en général, ce qui donnera lieu à la mise en place de séances de prévention contre l'alcool, avec aussi un aspect « sécurité routière », en présence de spécialistes du domaine. Les jeunes restent encore assez peu motivés, mais une dynamique évidente est néanmoins en train de se créer autour des différents locaux en gestion accompagnée, qui permettent aux TSHM de repérer les jeunes en difficulté ou en rupture de scolarité et d'emploi et de les orienter directement sur CapEmploi. Ce système marche particulièrement bien à Cartigny ; il apporte une aide précieuse à bon nombre de jeunes de la commune, principalement s'agissant de problèmes d'orientation professionnelle.
- Nicolas Pittet demande que deux caporaux soient nommés à la Compagnie de sapeurs-pompiers, au grade de lieutenants, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, sous réserve qu'ils réussissent l'Ecole d'officier qu'ils sont en train d'effectuer à la Sécurité civile. Pour des raisons de délais, le CM est aujourd'hui invité à donner son accord de principe sur la nomination de ces deux caporaux : MM. Steve Baeriswyl et Gregory Baeriswyl.

➤ Le principe de la nomination de MM. Steve Baeriswyl et Gregory Baeriswyl au grade de lieutenants de la Compagnie de sapeurs-pompiers est accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

Mme Bolle de Paoli en informera M. Pittet.

#### **4. Propositions du maire et des adjointes**

Mme Bolle de Paoli précise qu'elle ne sera pas présente lors du prochain Conseil municipal, pour cause de réunion importante relative au Couffin. Elle profite donc de cette séance pour inviter les conseillères et conseillers municipaux à venir aider, comme chaque année, à servir l'apéritif à l'occasion de la Fête des Promotions, qui se déroulera le samedi 30 juin 2012 dès 16h00. Pour faciliter l'organisation, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire.

#### **5. Comptes 2011**

##### **– Rapport de la commission des finances**

Mme Gisler procède à la lecture du rapport, qui ne donne lieu à aucune remarque.

La Présidente signale aux membres du Conseil qu'ils ont reçu le rapport de l'organe de révision, qui intègre notamment, en page 14, les conclusions de la fiduciaire.

##### **– Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011**

La Présidente donne lecture de la délibération N°3 :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**décide**

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de 2'420'159.93 F aux charges et de 2'420'587.75 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 427.82 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de 342'601.65 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 342'601.65 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 342'601.65 F par l'autofinancement à raison de 543'394.72 F au moyen de la somme de 542'966.90 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 427.82 F.  
L'excédent de financement s'élève à 200'793.07 F.

➤ La délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011 est acceptée, à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal, soit par 11 voix.

##### **– Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir**

La Présidente donne lecture de la délibération N°4 :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**décide**

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 figurant sur la liste annexée pour un montant total de 698'614.24 F.

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

➤ La délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal, soit par 11 voix.

– **Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire concernant le dépassement des travaux de réfection du chemin Tré-la-Villa et les moyens de les couvrir**

La Présidente donne lecture de la délibération N°5.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**décide**

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 45'045.70 F pour couvrir le dépassement de la réfection du chemin Tré-la-Villa et divers aménagements routiers.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 janvier 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n°. 62.00.331.80 jusqu'en 2029.

➤ La délibération relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire concernant le dépassement des travaux de réfection du chemin Tré-la-Villa et les moyens de les couvrir est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal, soit par 11 voix.

– **Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire concernant le dépassement des travaux de réfection du chemin des Bois-de-St-Victor et les moyens de le couvrir**

La Présidente donne lecture de la délibération N°6 :

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**décide**

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 940.20 F pour couvrir le dépassement des travaux de réfection du chemin des Bois-de-St-Victor.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 janvier 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n°. 62.00.331.90 jusqu'en 2030.

➤ La délibération relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire concernant le dépassement des travaux de réfection du chemin des Bois-de-St-Victor et les moyens de le couvrir est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal, soit par 11 voix.

– **Délibération relative à l’approbation d’un crédit d’engagement complémentaire concernant le dépassement des travaux de réfection des canalisations eaux usées et eaux claires du chemin des Bois-de-St-Victor et les moyens de le couvrir**

La Présidente donne lecture de la délibération N°7 :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

**décide**

par 11 voix, soit à l’unanimité

1. D’ouvrir un crédit d’engagement complémentaire de 2’280 F pour couvrir le dépassement de la réfection des canalisations eaux usées et eaux claires du chemin des Bois-de-St-Victor, route Croix-en-Champagne, route de Vorpillaz, route du Pontet.
2. D’amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d’engagement voté le 19 janvier 2009, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n°. 71.00.331.20 jusqu’en 2039.

➤ La délibération relative à l’approbation d’un crédit d’engagement complémentaire concernant le dépassement des travaux de réfection des canalisations eaux usées et eaux claires du chemin des Bois-de-St-Victor et les moyens de le couvrir est acceptée à l’unanimité des membres présents du Conseil municipal, soit par 11 voix.

## **6. Rapport de la commission culture, loisirs, sport**

**M. Pignat** précise que la commission culture, loisirs et sport a reçu M. Fracheboud, président et fondateur de l’association Bikeinlove, qui entend promouvoir le cyclisme par différents moyens, dont l’organisation d’événements sportifs, en particulier une « Ronde VTT Cartiginoise » qui se déroulera le dimanche 30 septembre 2012 à Cartigny. La commission est arrivée à la conclusion que la commune continuerait à offrir un support technique à M. Fracheboud. Compte tenu de l’indisponibilité, cette année à cette date, de la salle communale, une subvention unique de 1’500 francs pourrait être accordée, à titre de participation aux frais de la tente. A noter que le choix de cette date s’est imposé en raison du calendrier des courses cyclistes à Genève.

Dès 2013, et vu que le comité de cette association est composé principalement de personnes habitant à Cartigny, la commission propose d’intégrer Bikeinlove aux associations cartiginoises, de manière à ce qu’elle soit placée sur un même pied d’égalité, traitée selon la procédure standard et reçoive une subvention équitable par rapport aux autres associations, ce d’autant plus si l’événement est appelé à se renouveler.

La commission a par ailleurs évoqué l’Association « Ulysse », qui propose des activités de tir à l’arc et organisera deux journées « Portes ouvertes » à l’intention des enfants de l’école (7-17 ans) les 19 mai et 18 août 2012 de 10 heures à 12 heures.

Mme Zach relève qu’un autre événement pourrait être organisé avec l’Association « Ulysse » pour faire découvrir ce sport plus largement, au-delà des seuls enfants.

Mme Bolle de Paoli souligne le dynamisme de cette équipe, qui est très reconnaissante du terrain mis à disposition par la commune et propose, en guise de remerciements, des activités pour les enfants de la commune.

La Présidente invite les membres du Conseil à se prononcer sur le soutien à la Ronde VTT Cartiginoise, par l’octroi d’une subvention unique de 1’500 francs au titre de participation aux frais de la tente.

Mme Walthert rappelle que la commune a versé l’an dernier 2’000 francs à l’association, au même titre que la participation aux frais de la tente. Cette manifestation se reproduira, ce qui est une bonne chose pour la commune.

M. Pignat relève, à la lecture des comptes fournis, que l'association serait parfaitement apte à s'autofinancer. C'est une bonne chose que de mettre ainsi à disposition des infrastructures.

M. George propose d'utiliser le fonds communal pour les manifestations pour subvenir aux besoins de l'association Bikeinlove. Cette dernière rembourserait l'avance de 1500 francs en cas de bénéfice de la manifestation.

M. Pignat souligne que l'idée vise à donner un coup de main, cette année, à titre de compensation du fait que la salle communale ne sera pas disponible, et que l'association devrait être intégrée dès l'an prochain au standard des associations cartiginoises, ce qui se traduirait alors par une remise à plat de la politique de subventionnement à son égard.

Mme Walthert ajoute que Bikeinlove n'a jusqu'à ce jour pas été reconnue comme association communale, le type de manifestations organisées ayant été jugées moins accessibles que d'autres à la population du village ; mais elle le sera désormais. Le bénéfice effectivement réalisé, qui avoisine les 200-300 francs, est lié à la subvention versée l'an dernier.

M. Schornoz rappelle que ce fonds communal est un fonds de prêts, d'aides ou d'avances, pas un fonds de subventions, or c'est précisément à l'octroi d'une subvention que l'association prétend.

M. George relève que la société des jeunes, lorsqu'elle organise des manifestations, a besoin d'argent notamment pour les aspects de sécurité. Le Conseil municipal avait décidé de couvrir les éventuels déficits, notamment pour le Cartiglobe ; pourquoi cette association serait-elle traitée de manière différente ?

M. Cogne voit une incohérence dans le fait que les associations considérées comme moins villageoises puissent bénéficier plus facilement de subventions - qui n'engagent à aucun remboursement ultérieur - que d'avances, lesquelles présupposent un remboursement en cas de bénéfice. Le fait que ces associations qui intéressent moins les gens du village puissent ainsi recevoir de l'argent leur permettant de produire un bénéfice sans avoir rien à rembourser est choquant, alors même qu'elles devraient selon toute logique pouvoir prétendre à moins de soutien communal que les autres, surtout dans l'hypothèse où des bénéfices sont dégagés.

M. Duriaux précise que ces 1'500 francs n'auraient pas été versés à l'association si la salle communale avait été disponible.

M. Cogne en déduit qu'il faudrait envisager que l'association formule à l'avenir ses demandes suffisamment tôt, afin de pouvoir disposer de la salle communale et d'éviter ainsi le versement de cette subvention.

Mme Bolle de Paoli suggère de reprendre le règlement du fonds manifestations – peu adapté à ce genre de cas - dans le cadre de la commission ad hoc.

Mme Walthert précise que c'est prévu à l'occasion de la prochaine commission Culture. Il conviendra effectivement de reconsidérer le fonctionnement du fonds, la restitution des budgets et des éventuels bénéfices réalisés par les associations et leur mode de fonctionnement.

- La Présidente retient que la commission Culture se penchera en détail sur le règlement du fonds « manifestations ».
- Dans le cas concret, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, de verser une subvention unique de 1'500 francs à l'association Bikeinlove à titre de participation aux frais de la tente.

Mme Walthert indique avoir été approchée par le Chœur d'Hommes de la Commune, qui demande une rallonge exceptionnelle de subvention de 1'000 francs pour l'organisation de deux événements cette année. Quelques pistes ont été proposées, en vue d'augmenter les cotisations ou de revoir le modèle des concerts.

M. Loeffel tient à souligner que la soirée annuelle de vendredi passé s'est bien déroulée du point de vue financier. Peut-être faudrait-il attendre les résultats produits à cette occasion avant de décider d'une éventuelle augmentation de la subvention.

Mme Bolle de Paoli relaiera officiellement cette proposition aux responsables du Chœur, qui attendent une réponse dans la semaine. Il serait difficile de leur demander de patienter, sous prétexte d'un éventuel bénéfice dégagé vendredi dernier.

M. Loeffel rappelle que l'année fiscale du Chœur d'Hommes porte de septembre à juin, ce qui justifie l'urgence de la demande.

M. Schornoz confirme que cette soirée a bien marché, et débouché sur un montant estimé de 800 francs. Depuis quelques temps, les associations ont tendance à demander plus de subventions en cas de problème, ce qui place chaque fois le Conseil municipal dans l'embarras, avec des décisions à prendre dans l'urgence. A un moment donné, le Chœur d'Hommes devrait être invité à produire un budget et à annoncer suffisamment tôt d'éventuelles difficultés, pour éviter au CM d'être mis devant le fait accompli au tout dernier moment.

M. George rappelle que les associations ne sont pas tenues de fournir un budget ; elles doivent en revanche rendre des comptes. Le CM pourrait exiger ne serait-ce que des budgets informels pour éviter ce genre de situations.

Ce serait effectivement envisageable, confirme Mme Zach, en tout cas pour les budgets les plus élevés.

M. Duriaux note que le Chœur d'Hommes indique avoir besoin d'un soutien supplémentaire de 1'000 francs, pour cause de situation serrée, alors même que la dernière manifestation organisée a dégagé un bénéfice.

M. Loeffel souligne que l'attention doit porter sur les comptes de l'année, sachant que les dépenses correspondent pour 90% au seul salaire de la directrice.

M. George suggère de soumettre cette augmentation de subvention à l'examen des comptes de la soirée et d'inviter l'association à rendre une partie de la somme en cas de bénéfice.

M. Cogne estime que chaque association devrait fournir un budget, ainsi que le vrai détail des besoins pour toute subvention supérieure à 500 francs. L'acceptation de ces subventions doit en effet être fonction du budget et des besoins récurrents.

Mme Walthert ajoute que la Commune pourrait demander au Chœur d'Hommes de fournir les indications relatives au budget, au salaire de la directrice, aux cotisations des membres, à la subvention communale. L'association annonce une perte de 700 francs, en demandant 1'000 francs de plus pour couvrir toute l'année (septembre à juin). Au vu des résultats de la fête de vendredi, cette augmentation de subvention pourrait être limitée à 500 francs.

M. Cogne relève, à la lecture des chiffres fournis, que la subvention actuelle ne suffit pas à couvrir le salaire de la directrice.

MM. Duriaux et Schornoz insistent sur l'importance de traiter toutes les associations de manière identique, par souci d'équité.

Mme Bolle de Paoli rappelle que le Chœur d'Hommes de Cartigny est la plus ancienne société du Village, et le seul Chœur d'Hommes à Genève. Il réunit des gens ultra disponibles, qui ont chanté

trois soirs avec le Théâtre. Ils sont toujours présents lors des inaugurations et des fêtes pour se produire bénévolement, alors même qu'ils pourraient faire payer ces prestations. Ils ne se reposent donc pas sur la commune et n'attendent pas simplement des subventions de celle-ci.

M. George propose d'accepter le versement de cette subvention de 1'000 francs, sous réserve de l'obtention des résultats de l'année et du remboursement d'une partie de la somme en cas de bénéfice dégagé.

M. Loeffel suggère d'attendre que l'année du Chœur d'Hommes se termine, pour décider ensuite.

M. Duriaux serait favorable à tenir compte du modèle économique sur lequel repose le Chœur d'Hommes et de ses interventions gratuites auprès de la commune. Ces prestations devraient à l'avenir être formalisées, comptabilisées et rémunérées pour éviter toute situation problématique.

- Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres moins 1 abstention, d'octroyer une rallonge exceptionnelle de subvention de 1'000 francs au Chœur d'Hommes, sous réserve d'un remboursement partiel de cette somme en fonction du budget dégagé.

## **7. Election du bureau du Conseil municipal**

La Présidente indique que l'actuelle Vice-Présidente, Stéphanie Gisler, est en principe appelée à devenir Présidente, alors que la vice-présidence du Bureau sera reprise par M. Schornoz. La Secrétaire reste la même, soit Sandra Lörtscher. Il reste donc un membre du Bureau à élire pour remplacer M. Schornoz.

M. George présente à ce poste la candidature de Mme Sylvana Moget, qui n'a jamais fait partie du Bureau dans l'ancienne législature. Son tour pourrait dès lors être venu.

Mme Moget accepte la proposition.

La désignation de Mme Moget au poste de membre du Bureau est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil, par acclamation.

Mme Zach remercie Mme Bosshard pour cette année de présidence.

- Les membres du nouveau Bureau du Conseil municipal : Stéphanie Gisler à la Présidence, Jean-Marc Schornoz à la Vice-Présidence, Sandra Lörtscher au poste de secrétaire et Sylvana Moget au poste de membre du Bureau, sont désignés par acclamation. Ils entreront en fonction dès le prochain CM.

## **8. Propositions et questions**

- M. Loeffel demande ce qu'il en est de la situation de la commune en matière de liquidités.  
Mme Zach répond que les dépenses sont réduites au maximum. Les membres du Conseil seront tenus informés des détails. Les liquidités sont aujourd'hui en ordre, suite au report de certains travaux et à des rentrées d'argent en provenance de CABG.
- M. Loeffel annonce que le prochain Concert du Chœur d'Hommes aura lieu le 13 juin prochain au Temple de Carouge. Il propose que le CM vienne in corpore, pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention versée.
- M. George évoque la Fête des Promotions, pour rappeler que l'association des parents d'élèves avait notamment pour tâche de s'occuper de l'organisation de cette manifestation.



Ce pourrait être un interlocuteur privilégié de la commune ; reste à savoir comment inciter les parents d'élèves à faire renaître cette association.

Mme Bolle de Paoli relève que cette association est aujourd'hui en « stand by », mais non dissoute. Ce même souci est partagé dans bon nombre de petites communes, depuis l'instauration des conseils d'établissements, qui font le lien entre parents, enseignants et communes. A Cartigny, il a été difficile de trouver des parents intéressés à se présenter ; seuls deux candidats se sont annoncés, pour être élus tacitement. Le conseil d'établissement rend compte de ses séances sur le site de la commune ; les enfants reçoivent par ailleurs les PV raccourcis des séances, qui sont en outre affichés sur le panneau d'information devant l'école.

M. Cogne souligne que l'association des parents se limitait à organiser les jeux, pas toute la Fête.

M. Schornoz insiste sur le fait que toutes les associations peinent à motiver les gens ; un grand nombre de parents d'élèves sont pourtant bien représentés au sein des différentes associations communales, qui participent bénévolement à la Fête des Promotions, mais ne sont pas pour autant prêtes à perdre de l'argent. Sachant que 250-350 personnes seront présentes, il ne servirait à rien de multiplier les stands. C'est en effet démotivant de fournir un effort important pour un bénéfice de 50 ou 80 francs.

M. George estime que cette participation bénévole représente une contribution personnelle pour le bien commun ; les promotions ne sont pas forcément le lieu où s'enrichir.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'une quarantaine de personnes assureront la tenue des stands, dont la jeunesse qui tiendra le stand de crêpes.

Fin de la séance à 22h00

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....